NMFINANCES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 66, rue de Paris
93100 MONTREUIL

523 691 657 RCS BOBIGNY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2026

Décision relative au mandat du commissaire aux comptes

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'expiration du mandat Commissaire aux comptes titulaire du cabinet AUDITOR CONSEIL, à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2025, décide ne pas renouveler son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Signé par Nasser MOKRANE
Le 5 oct. 2026

Signed with Universign doc_w4Ow tx_xn0VkG53yQZA